

PRÉFET DE LA ZONE DE DÉFENSE
ET DE SÉCURITÉ SUD-OUEST

SECRETARIAT GÉNÉRAL
POUR L'ADMINISTRATION
DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR SUD-OUEST

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

BUREAU DU RECRUTEMENT

Section recrutement ADS
T : 05 56 99 71 12 – 05 56 99 72 15 - 05 56 99 71 58
Fax : 05 56 99 71 74

SGAMI/DRH/BR/ADS/AC

Bordeaux, le 27 décembre 2017

Objet : Recrutement Adjoint de Sécurité zone sud ouest – année 2018 – 1ère session
P. Jointe : Dossier d'inscription

Un recrutement d'Adjoint de Sécurité de la Police nationale – emploi contractuel – est prochainement organisé par le Secrétariat Général pour l'Administration du Ministère de l'Intérieur du Sud-ouest, dans le ressort de la zone sud-ouest. Les candidats peuvent postuler sur les départements suivants :

Charente (16)	Corrèze (19)
Creuse (23)	Dordogne (24)
Landes (40)	Pyrénées-Atlantiques (64)
Deux-Sèvres (79)	Vienne (86)
Haute-Vienne (87)	

J'attire l'attention des candidats sur les besoins particulièrement importants des départements de la Creuse (23), de la Vienne (86) et de la haute-Vienne (87).

Pour que votre candidature soit prise en compte, il convient de compléter et retourner le dossier ci-joint à l'adresse suivante :

SGAMI Sud-ouest / DRH / Bureau du recrutement
Section ADS – recrutement 2018
89 cours Dupré de Saint-Maur – BP 30091
33041 Bordeaux cedex

Ce dossier devra parvenir le **23 janvier 2018** dernier délai (date du cachet de la poste faisant foi) à l'adresse sus-mentionnée.

Calendrier prévisionnel	
Admissibilité : épreuves sportives et tests psychotechniques – photo langage (à Périgueux)	A partir du 26 février 2018
Admission : entretien devant un jury (à Bordeaux)	À partir du 16 avril 2018
Incorporations :	Dates non déterminées à ce jour

NOTA BENE :

1. Vous devez impérativement indiquer une adresse mail valide que vous consulterez régulièrement ; les convocations vous seront adressées uniquement sur cette boîte mail.
2. Les épreuves écrites et sportives se dérouleront le même jour à l'École Nationale de Police de Périgueux. Les épreuves orales auront lieu à Bordeaux.

Pour le Préfet délégué
Le Secrétaire général adjointe

Stéphane AUBERT





MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
DIRECTION GÉNÉRALE DE LA POLICE NATIONALE

SECRETARIAT GÉNÉRAL POUR L'ADMINISTRATION
DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR DE LA ZONE SUD-OUEST

**DOSSIER DE CANDIDATURE
À UN EMPLOI
D'ADJOINT DE SÉCURITÉ**

**ZONE SUD-OUEST –
BORDEAUX**

À renvoyer / à déposer à l'adresse suivante :

SGAMI SUD-OUEST
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
Bureau du recrutement
Section ADS – recrutement 2017
89, cours Dupré de Saint-Maur
BP 30091
33041 BORDEAUX CEDEX

date limite de dépôt de dossier et d'inscription en ligne : 23 JANVIER 2018¹ inclus

Candidature présentée par :

Résidant à :

Une adresse mail vous est demandée ; vous recevrez sur cette boîte mail un accusé de réception de candidature. Il vous appartiendra ensuite de la consulter régulièrement. Toutes les convocations vous seront adressées uniquement par ce biais.

Année : 2018 – 1ère session

1 - cachet de la poste faisant foi pour les dossiers envoyés par la voie postale

ÉTAT DES PIÈCES

composant le dossier de candidature pour un emploi d'adjoint de sécurité

1. Le formulaire de demande de candidature à un emploi d'adjoint de sécurité, à compléter par le candidat et à renvoyer
2. Une fiche de vœux d'affectation, à compléter par le candidat et à renvoyer
3. Une brochure explicative du déroulement des épreuves sportives à conserver par le candidat

Généralités sur les conditions de recevabilité des candidatures.

- Seules sont recevables les candidatures répondant aux conditions suivantes :
 - être de nationalité française ;
 - avoir, à la date de la première épreuve du recrutement, un âge compris entre 18 ans et moins de 30 ans.
- Aucune condition de diplôme n'est requise pour postuler à un emploi d'adjoint de sécurité.
- Les critères physiques (*acuité visuelle égale à 15 dixièmes pour les deux yeux, audition, santé générale, aptitude au service de jour et de nuit, non-usage de produits illicites, etc...*) et de moralité guidant la sélection sont ceux qui prévalent pour le recrutement des gardiens de la paix.
- Un candidat ne peut déposer qu'un seul dossier à la fois sur l'ensemble du territoire national.

Ultérieurement : le jour des épreuves sportives, le candidat devra être en possession d'un certificat médical d'aptitude récent, délivré par un médecin de son choix autre qu'un médecin agréé de la police nationale, attestant qu'il peut passer tant l'exercice d'isométrie musculaire que le test d'endurance cardio-respiratoire. Cette obligation sera spécifiée dans la convocation aux épreuves. **Tout candidat ne pouvant pas fournir ce certificat sera exclu des épreuves.**



**DEMANDE DE CANDIDATURE
A UN EMPLOI
D'ADJOINT DE SÉCURITÉ**

**ANNÉE : 2018
ZONE : SUD OUEST -
BORDEAUX**

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
DIRECTION GÉNÉRALE DE LA POLICE NATIONALE

en lettres majuscules

nom : **prénom** :

nom marital :

nom de jeune fille de votre mère :

votre date de naissance : / /

votre département de naissance (en chiffre) :

votre commune de naissance :

votre pays de naissance :

nationalité :

votre adresse complète) :

Code postal : Ville :

votre numéro de sécurité sociale : / / / / / /

N° de téléphone (obligatoire) :

adresse mail (obligatoire).....@.....

Situation de famille (entourer ou souligner la bonne réponse) : *célibataire, marié(e), veuf(ve), divorcé(e), pacsé(e), concubinage,*

Nombre d'enfants : _____

Pour chaque ENFANT, préciser le sexe, le prénom usuel et la date de naissance :

..... / / / /

..... / / / /

Services antérieurs éventuels dans la police (*dates, lieux, services d'affectation et qualité*) :

diplômes, date de délivrance des diplômes :

..... |

..... |

..... |

Situation militaire : JAPD effectuée JAPD effectuée si plus de 25 ans => non concerné

NOM : Prénom :

Établissements scolaires ou universitaires fréquentés :

.....
.....

Titres divers (*brevets, certificats, permis,...*) :

.....
.....

Indications éventuelles des concours présentés antérieurement pour entrer dans la police :

.....
.....

Noms, prénoms, date et lieu de naissance, profession (*employeur*) du conjoint ou du concubin :

.....

Né(e) le : / / à (*commune, département et pays*).....

Nom, prénoms, date de naissance, lieu de naissance (*ville/pays*), profession et adresse du père :

.....
.....

Nom de jeune fille, prénoms, date de naissance, lieu de naissance (*ville/pays*), profession et éventuellement adresse de la mère :

.....
.....

Résidences antérieures (*dates et adresses exactes*) depuis l'âge de 16 ans :

.....
.....
.....

Antécédents professionnels (*indiquer tous les emplois occupés et pour chacun d'eux, la nature et la durée ainsi que l'adresse et la qualité des employeurs successifs*) :

.....
.....
.....

Profession ou situation actuelle (*préciser l'employeur*) :

.....

Êtes-vous actuellement inscrit(e) :

1°) à Pôle emploi non oui (*préciser le numéro d'inscription*)

2°) à une mission locale non oui (*préciser le numéro d'inscription*)

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés ci-dessus. Je certifie également ne pas avoir déposé simultanément plusieurs dossiers de candidature ADS. Toute fausse déclaration entraînera le rejet systématique de ma candidature.

le / / 2018

SIGNATURE :



FICHE DE
VOEUX D'AFFECTATION

ZONE : SUD OUEST -
BORDEAUX

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
DIRECTION GÉNÉRALE DE LA
POLICE NATIONALE

Dans le cadre de votre candidature à un emploi d'adjoint de sécurité, vous avez la possibilité d'émettre de 1 à 3 vœux d'affectation parmi les départements situés dans le ressort de la zone de défense et de sécurité au titre de laquelle vous postulez (voir tableau ci-après).

Je soussigné(e) :

Épouse :

(NOM en lettres majuscules puis prénoms avec soulignement du prénom usuel)

souhaite exercer mes fonctions d'adjoint de sécurité dans l'un des départements suivants :

(de 1 à 3 choix, classés par ordre de priorité)

- 1 :
- 2 :
- 3 :

Ces vœux d'affectation devront être confirmés lors du passage devant la commission de sélection.

A, le / / 2018

SIGNATURE

Le choix du département dans lequel vous exercerez vos fonctions d'adjoint de sécurité tiendra compte non seulement des souhaits ainsi exprimés, mais également des besoins des services de police situés dans les différents départements de la zone concernée.

Un candidat refusant à **trois reprises** une affectation dans un département correspondant à ses vœux sera radié du vivier (indépendamment de la durée de validité de son inscription sur la liste des candidats sélectionnés qui est normalement de deux ans).

Par ailleurs, l'administration pourra être amenée à vous proposer une affectation dans un département que vous n'aviez pas choisi initialement. La durée de validité de votre inscription sur la liste des candidats sélectionnés sera alors de trois ans.

Liste des départements rattachés à la zone de défense et de sécurité sud-ouest

Zone Sud-Ouest	16 Charente – 19 Corrèze - 23 Creuse – 24 Dordogne - 40 Landes - 64 Pyrénées-Atlantiques - 79 Deux-Sèvres – 86 Vienne – 87 Haute-Vienne
-----------------------	---



ADJOINT DE SÉCURITÉ

ÉPREUVES SPORTIVES

CONDITIONS GÉNÉRALES

Tout candidat doit être en possession d'un certificat médical d'aptitude délivré par un médecin de son choix.

La chronologie de réalisation des tests est la suivante :

- 1 test de résistance musculaire en isométrie ;
- 2 test d'endurance cardio-respiratoire.

Tout échec à un seul des deux tests est éliminatoire.

Avant le commencement du premier test, le responsable en activités physiques et professionnelles en charge de la réalisation des épreuves, dirige des exercices visant exclusivement l'échauffement musculaire et articulaire des candidats, les échauffements à dominante cardio-respiratoire sont à proscrire, étant de nature à compromettre la bonne réalisation du second test.

Chaque test doit être démontré et expliqué par l'évaluateur préalablement à sa réalisation.

Quinze (15) minutes de récupération passive minimum doivent impérativement être observées entre la fin du premier test et le commencement du second.

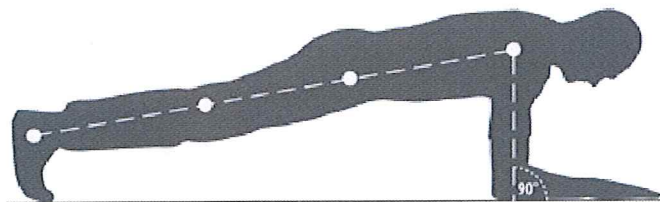
PREMIÈRE ÉPREUVE

> TEST DE RÉSISTANCE MUSCULAIRE

Le test consiste à conserver la position dite de « gainage » (appui facial sur les avant-bras) pendant un temps déterminé.

Les critères à respecter sont les suivants :

- ▶ les coudes, à l'aplomb des épaules, forment un angle droit entre les bras et les avant bras posés au sol ;
- ▶ les pieds sont joints ;
- ▶ le candidat doit maintenir la rectitude de l'axe tête-tronc-jambes, jambes tendues.



Au signal du formateur, le candidat prend la position décrite ci-dessus.

La prise de position est corrigée si nécessaire par le formateur avant le déclenchement du compte à rebours.

> BARÈMES

FEMMES

Le maintien de la position pendant une durée de **1mn15s** valide la réussite au test.
L'arrêt volontaire ou le non respect des consignes, observé et signalé à deux reprises, avant la fin du compte à rebours de 1mn15s est éliminatoire.

HOMMES

Le maintien de la position pendant une durée de **1mn45s** valide la réussite au test.
L'arrêt volontaire ou le non respect des consignes, observé et signalé à deux reprises, avant la fin du compte à rebours de 1mn45s est éliminatoire.

DEUXIÈME ÉPREUVE

> TEST D'ENDURANCE CARDIO-RESPIRATOIRE

Le test consiste à accomplir des allers et retours sur une distance de 20 mètres, à une vitesse progressivement accélérée.

Une bande sonore règle la vitesse en émettant des sons à intervalles réguliers et annonce la progression du candidat en termes de paliers et de fractions de paliers exprimées en temps (ex : palier 4, palier 7 – 45 secondes).

L'épreuve commence lentement, à 8 km/h, puis le rythme augmente **progressivement toutes les minutes**.

Au départ, le candidat dispose de deux minutes pour calquer sa vitesse de course sur les signaux sonores. À chaque signal sonore, il doit ajuster sa course pour se retrouver à une des extrémités du tracé des vingt mètres.

À chaque extrémité, il doit bloquer un de ses pieds immédiatement derrière la ligne pour amorcer son retour. Les virages en courbe ne sont pas admis.

Deux mètres maximum de retard sont admis à la condition de pouvoir, soit maintenir le retard, soit le combler lors des intervalles suivants. Si le retard s'accroît et devient peu à peu égal ou supérieur à deux mètres sans possibilité de le combler, le candidat arrête l'épreuve.

NB - Le candidat qui glisse ou tombe pendant le test est autorisé à le poursuivre, mais l'incident n'entraîne pas l'interruption de la bande sonore.

> BARÈMES

FEMMES

La candidate qui atteint le palier 4 – vitesse de 10 km/h atteint après 3mn de course - valide la réussite à l'épreuve.

HOMMES

Le candidat qui atteint le palier 6-15" - vitesse de 11,1 km/h atteint après 5mn15s de course - valide la réussite à l'épreuve.